

Conseil communal

Le compte rendu de la séance du 25 janvier.

20h15 : Youtube annonce 89 spectateurs en attente, on n'a jamais connu un tel engouement pour les séances de notre Conseil ! L'occasion de rappeler que celles-ci sont publiques, en présentiel également... dès que les chiffres covid auront baissé.

Ces spectateurs inhabituels sont sans doute curieux de voir comment le Conseil se déroulera, alors que la presse a fait état d'un possible renversement de majorité. La motion de méfiance déposée à l'égard de la majorité actuelle n'est pourtant pas à l'ordre du jour, ce dernier ayant été arrêté avant la crise. Il en sera question lors d'une séance ajoutée, début février (NDLR : les infos suivront, sur notre site).

Zone bleue, jeunesse, urbanisme, enseignement

Le président Cedric du Monceau introduit la séance par une citation de Lao-Tseu, pour inspirer l'assemblée : « Tu es le maître des paroles que tu n'as pas prononcées ; tu es l'esclave de celles que tu laisses échapper. »

La bourgmestre Julie Chantry annonce le remplacement de Michel Tournay par son suppléant Pierre Dessy, au Conseil de l'Action sociale. Elle évoque aussi la mise à jour du règlement de la zone bleue pour les cours d'Orval, rue de Maredsous et avenue des Mespeliers, à Lauzelle.

L'échevin en charge de la Jeunesse Benoît Jacob présente l'appel à projet européen « Mind changers » destiné à sensibiliser les 15-18 ans sur l'impact des technologies numériques sur l'environnement. Un subside de 30.000€ est à la clé, pour ce projet que la Ville mènera en partenariat notamment avec la Maison du Développement Durable (MDD).

Egalement échevin de l'Urbanisme, il demande d'approuver l'élargissement partiel de la rue du Puits, avec constitution d'emprise à céder à la Ville, pour permettre la création d'un trottoir (à la charge d'un habitant qui souhaite y construire sa maison).

Le conseiller Stéphane Van den Eede espère qu'il n'y a pas trop de projets d'urbanisation de ce côté de la ville déjà fort impacté par les conséquences des changements climatiques. Le conseiller Dominique Bidoul ne comprend pas qu'on impose la réalisation d'un trottoir à cet endroit, alors qu'il n'y en a ni avant ni après.

Benoît Jacob répond qu'il y a des tronçons de trottoir un peu partout dans cette rue étroite. Un jour, il faudra sans doute y aménager une piste cyclable. L'ancien échevin

en charge de la Mobilité David da Câmara Gomes complète : d'autres habitants ont dû le faire, il faut une égalité de traitement pour tous les demandeurs.

Les deux conseillers Kayoux et Dominique Bidoul s'abstiennent, les autres votent pour.

L'échevine en charge de l'Enseignement Annie Galban-Leclef annonce la création d'une nouvelle école de devoirs à L'Hocaille, dans un local mis à disposition par le Centre Placet.

Wallonie cyclable

Le nouvel échevin en charge de la Mobilité Hadelin de Beer de Laer présente le Plan d'investissement Wallonie cyclable 2020-2021, pour améliorer la qualité des infrastructures et augmenter l'offre en stationnement. Un subside wallon de 1,2 million est attendu.

Il demande d'approuver le relevé et les fiches techniques des investissements proposés par la Ville. « *Il ne faudra pas rater l'étape de l'approbation des cahiers des charges, prévue en juin.* »

La conseillère Nancy Schroeders souhaite en savoir davantage sur les fonds que la Ville devra déboursier pour aboutir à ces améliorations, sur qui prendra en charge les travaux non subsidiés dont il est question dans le relevé, et quels seront les chantiers prioritaires.

Le conseiller Stéphane Van den Eede partage les questions soulevées lors de l'assemblée de Kayoux : quel avancement pour le projet de passerelle au-dessus de la RN238 (pour relier le haut d'Ottignies à L'Hocaille), l'itinéraire qui passera par la Croix-Thomas et Céroux pour rejoindre Lasne sera-t-il vraiment sécurisé, tous les réseaux d'enseignement pourront-ils profiter des dispositifs prévus pour améliorer les déplacements scolaires à vélo ?

Hadelin de Beer de Laer répond que les travaux étant subsidiés à 80%, la Région vérifiera que la Ville y a consacré un minimum de 300.000€ sur ses fonds propres. La Ville prendra en charge les travaux non subsidiés. Tous les travaux envisagés ne seront pas réalisés : les priorités seront fixées après la réalisation des cahiers des charges. Ceux qui n'auront pas été retenus dans le cadre du Plan 2020-2021 seront reportés aux Plans suivants. L'ancien échevin en charge de la Mobilité David da Câmara Gomes complète : la passerelle au-dessus de la RN238 reste d'actualité, mais sans doute reprise dans un Plan ultérieur.

7 conseillers s'abstiennent, les autres votent pour.

Social, numérique, travaux

L'échevine en charge des Affaires sociales Nadine Fraselle présente le contrat de collaboration passé avec les équipes mobiles Constellation, pour la prise en charge des personnes en désaffiliation.

L'échevin en charge du Numérique Philippe Delvaux se réjouit du succès de l'opération « vente de kits informatiques pour lutter contre la fracture numérique » : les 60 anciens ordinateurs de la police ont trouvé acquéreurs, il y a eu plus de 100 demandes.

L'échevin en charge des Bâtiments Abdel Ben El Mostapha justifie les modifications des conditions du marché portant sur l'installation d'un chauffage biomasse pour les bâtiments administratifs du Cœur de Ville d'Ottignies et le Centre culturel : « *le contrat de maintenance passe de 8 à 6 ans, pour rentrer dans l'enveloppe budgétaire.* »

Le conseiller Dominique Bidoul s'inquiète du prix du combustible, le bois, alors que « *les Asiatiques sont en train de flamber nos forêts ! Je suis tout à fait convaincu par les énergies renouvelables, mais pas à n'importe quel prix.* »

Abdel Ben El Mostapha se veut rassurant : « *la livraison du combustible est garantie pour six ans, sans augmentation de prix.* »

Dominique Bidoul et les deux conseillers Kayoux s'abstiennent.

Il y a lieu de remédier aux problèmes d'étanchéité présents depuis des années à la petite esplanade de l'Espace du Cœur de Ville. Les conseillers - qui doivent approuver le marché et le cahier des charges - se réjouissent de ce que ce dossier avance et espèrent que la fontaine fonctionnera un jour. Les deux conseillers Kayoux s'abstiennent.

Deux points ajoutés

Suite aux plaintes de plusieurs habitants, Jacques Otlet s'est renseigné auprès de l'institut Vias, spécialisé en sécurité routière, pour savoir comment réduire le trafic de transit des véhicules de plus de 5 tonnes notamment dans la rue de la Station. Il suffirait de remplacer les panneaux de signalisation C21 par des panneaux C23, car les sanctions sont plus dures en cas de non-respect des panneaux C23.

Le nouvel échevin de la Mobilité Hadelin de Beer de Laer a consulté les services, qui lui ont signalé que ces deux panneaux faisaient partie de la même catégorie 3, prévoyant des sanctions similaires. La police effectue régulièrement des contrôles, et force est de constater que s'il y a des infractions pour cause de surcharge, mauvais arrimage et permis inadéquat, la plupart des camions sont en droit de se trouver dans la zone.

Le 2e point ajouté concerne le vote d'une motion pour demander à la Wallonie de revoir le subside octroyé à notre Ville via le Fonds des Communes. Avec plus de 11% de logements publics, Ottignies-Louvain-la-Neuve devrait bénéficier de près de 1 million d'euros supplémentaire. Les conseillers l'approuvent, à l'unanimité.

Crise politique

Les conseillers Kayoux profitent du quart d'heure de questions-réponses pour demander des explications, suite à la crise politique en cours dans notre Ville. En substance : les citoyens ont entendu dire que certains gros dossiers n'avanceraient pas assez vite : de quels dossiers s'agit-il ? Pourquoi l'article qui reprenait une information complète, sur le site de la Ville, a-t-il été retiré ? Est-il possible de prévoir un débat sur les impacts positifs et parfois plus problématiques de l'UCLouvain sur la vie de notre commune ?

Un ange passe.

L'échevin Benoît Jacob enverra une note aux conseillers Kayoux, qui précisera les dossiers auxquels il pensait lors de sa déclaration à la presse. Quant au débat sur l'impact de l'Université sur la vie de la ville, pourquoi pas, au Conseil communal ou en commission technique.

S'agissant de l'article retiré du site, la bourgmestre Julie Chantry déclare que le changement était présenté de manière trop assertive alors qu'il doit encore être voté. « *Le respect doit s'instaurer, même en politique* », complète l'échevin de l'Information Abdel Ben El Mostapha.

Pour revoir la séance (jusqu'au 22 février): <https://youtu.be/XK0qLsF4TUk> (lien à cliquer)

(MCD - 27/01/22)